

## ÉCOLE SUPÉRIEURE DU TRAVAIL

En tant qu'instrument de formation postscolaire, l'École supérieure du travail a pour mission de dispenser, le cas échéant en collaboration avec d'autres instituts de formation, aux travailleurs salariés ainsi qu'aux travailleurs indépendants, un enseignement visant l'acquisition, le perfectionnement et l'adaptation de leurs connaissances dans les domaines de l'économie, de la fiscalité, du droit constitutionnel, du droit du travail, de la législation de la sécurité sociale et de la culture en général.

Cet enseignement est organisé au moyen de cours du soir, de cours de fin de semaine et de cours de semaine.

Alors que les cours du soir et de fin de semaine sont accessibles à tous les salariés, indépendants ou citoyens en général, les cours de semaine sont réservés aux seuls délégués titulaires ou suppléants du personnel des entreprises, bénéficiant d'un congé-formation au titre de l'article L. 415-10 du Code du travail.

### I. Les activités de formation organisées en 2015 par l'École supérieure du travail

#### 1. Cours destinés aux délégués du personnel

Aux termes de l'article L. 415-10 du Code du travail "l'employeur est tenu de laisser aux délégués titulaires du personnel le temps libre dit congé-formation, nécessaire pour participer sans perte de rémunération à des actions de formation organisées par les organisations syndicales ou par des institutions spécialisées à des moments coïncidant avec les horaires normaux du travail et visant au perfectionnement de leurs connaissances économiques, sociales et techniques dans leur rôle de représentants des travailleurs".

Le chef d'entreprise est tenu d'accorder le bénéfice du congé-formation aux délégués titulaires qui en font la demande en vue d'effectuer des stages de formation agréés, chaque année, dans le cadre d'une liste établie d'un commun accord par les organisations professionnelles des employeurs et les organisations syndicales les plus représentatives sur le plan national.

Par la convention du 16 mai 1980 établie conformément à l'article L. 415-10 du Code du travail, les organisations professionnelles des employeurs et des salariés considèrent l'École supérieure du travail comme l'enceinte appropriée pour l'organisation d'actions de formation susceptibles de donner lieu à l'octroi du congé-formation et, en particulier, reconnaissent l'École supérieure du travail comme étant l'institution chargée de l'organisation des cours de formation spécialement destinés aux délégués du personnel.

Par ailleurs, le Conseil de Gouvernement, dans sa séance du 16 mai 1980, a marqué son accord de principe à charger l'École supérieure du travail de l'organisation de cette formation et à assurer le financement par des moyens budgétaires.

En 2015, 20 semaines de cours, soit 800 heures, ont été organisées à l'intention des délégués du personnel par les soins de l'École Supérieure du Travail. Les langues appliquées actuellement sont le luxembourgeois et le français. Pour l'année sous revue, 12 cours ont été tenus en langue française.

Au total 552 délégués du personnel s'étaient inscrits aux actions de formation organisées à leur intention (360 aux cours en langue française et 192 aux cours en langue luxembourgeoise).

Il y a lieu de signaler que 142 des inscrits étaient des délégués nouvellement élus, tandis que le nombre des inscrits réélus s'élevait à 410.

Les matières traitées en 2015 concernaient les domaines suivants:

- la connaissance du Luxembourg et de ses institutions
- la prise en charge des soins de santé dans le cadre de l'assurance maladie
- les congés
- la rémunération et les conventions collectives
- les services de santé au travail
- les différentes formes du contrat de travail
- les outils de régulation du marché du travail : politiques actives et changements récents
- les salariés handicapés

- l'imposition des personnes physiques au Luxembourg
- la compétitivité et la diversification
- les écrits en droit du travail
- la prévention des risques au travail
- la fiscalité des entreprises
- le stress et le harcèlement au lieu de travail

27 chargés de cours ont contribué à assurer le déroulement de ces activités.

Il convient de rappeler que les crédits d'heures dont disposent les représentants du personnel sont fonction de l'importance numérique des salariés occupés par les établissements respectifs.

Les délégués du personnel d'une entreprise occupant entre 15 et 50 et entre 51 et 150 salariés ont droit à un congé-formation d'une durée limitée à respectivement une ou deux semaines par durée de mandat.

Dans les entreprises occupant plus de 150 salariés, les délégués du personnel ont droit à une semaine de congé-formation par an et par mandat.

## **2. Cours du soir**

Les cours du soir constituent un cycle de formation de 3 années.

L'enseignement d'une année s'étend sur 21 soirées comprenant chacune 2 heures.

Traditionnellement, cet enseignement est organisé alternativement dans différentes localités du pays, afin de couvrir un large auditoire.

58 personnes assistent aux cours du soir de l'exercice 2015/2016.

La répartition des participants par cours se présente comme suit:

1ère année: 33 personnes à Luxembourg (42 heures)

2ième année: 17 personnes à Dudelange (42 heures)

3e année: 8 personnes à Esch/Alzette (42 heures)

Les matières enseignées sont les suivantes:

- |              |  |
|--------------|--|
| 1ère année:  | - assurance pension<br>- assurance maladie<br>- assurance accident<br>- assurance dépendance |
| 2ième année: | - droit constitutionnel<br>- droit du travail  |
| 3e année:    | - sciences économiques   |

L'enseignement des cours du soir est assuré par 11 chargés de cours spécialisés dans les matières enseignées.

## **3. Cours de fin de semaine**

Si les cours de fin de semaine ont principalement pour but d'approfondir et d'actualiser les connaissances antérieurement acquises aux cours du soir, ils constituent aussi un forum où sont abordés des sujets d'actualité en relation avec la vie professionnelle, sociale et culturelle.

Au cours de l'année 2015, l'École supérieure du travail a organisé 8 cours de fin de semaine (soit 52 heures). Le nombre des inscrits s'élève à 203. Huit chargés de cours ont assuré cet enseignement.

Les activités en 2015 sont les suivantes:

- L'aménagement du Plateau du Kirchberg (visite guidée)
- L'Imposition des personnes physiques au Luxembourg (2 sessions)
- La protection des données
- Travailler en sécurité : la colonne vertébrale
- Les différentes juridictions
- Le reclassement professionnel du salarié
- Les Banques et la CSSF

#### **4. Cours destinés aux délégués à l'égalité**

Depuis 2000, l'École supérieure du travail organise des actions de formation à l'intention des délégués à l'égalité, conformément à l'article L. 414-3 du Code du travail. La loi accorde au délégué à l'égalité 2 demi-journées de formation.

En 2015 l'École supérieure du travail a organisé 4 cours d'une journée chacun, touchant un auditoire de 63 personnes. Trois chargés de cours ont assuré cet enseignement.

Le programme de cette activité était le suivant:

##### **1. Rôle et missions des délégués à l'égalité**

MODULE 1 : Volet s'adressant aux inscrits ayant participé à la formation en 2014

1. Rappel sur la législation en vigueur
2. La gestion des gens en difficulté

MODULE 2 : Volet s'adressant aux inscrits n'ayant pas participé à la formation en 2014

1. Introduction à la législation en vigueur
2. Le délégué à l'égalité face au dirigeant de l'entreprise

##### **2. L'intégration des femmes sur le marché de l'emploi**

Volet commun s'adressant à tous les inscrits

1. Aperçu sur la situation actuelle des femmes sur le marché de l'emploi
2. Les développements récents au niveau européen et national en faveur de l'emploi féminin

#### **5. Formation complémentaire en droit social pour les personnes assumant la gestion d'une entreprise de travail intérimaire**

Conformément à l'article L. 131-2 (4) du Code du Travail et aux dispositions d'application en vigueur, la qualification professionnelle des personnes assumant la gestion d'une entreprise de travail intérimaire résulte de la participation à une formation, ainsi que de la réussite à un test d'aptitude dans les matières faisant l'objet de ladite formation. La formation et le test d'aptitude sont assurés par l'École supérieure du travail.

Dans le cadre de la procédure d'autorisation d'une entreprise de travail intérimaire, l'École a organisé en 2015 une activité de formation et un test d'aptitude.

En 2015, 9 personnes se sont inscrites à ces cours. Le total des heures de cours organisées à l'attention des personnes assumant la gestion d'une entreprise de travail intérimaire s'élève à 50, dont 30 heures en matière de droit du travail et 20 heures en matière de sécurité sociale.

Deux chargés de cours ont assuré cette formation.

##### **En conclusion:**

Au total, 885 personnes étaient inscrites aux différentes activités organisées par l'École supérieure du travail. Le nombre total des chargés de cours des secteurs public et privé s'élevait à 51.

L'ensemble de ces activités représentait 976 heures de formation.

## II. Statistiques

### 1. Cours destinés aux délégués du personnel

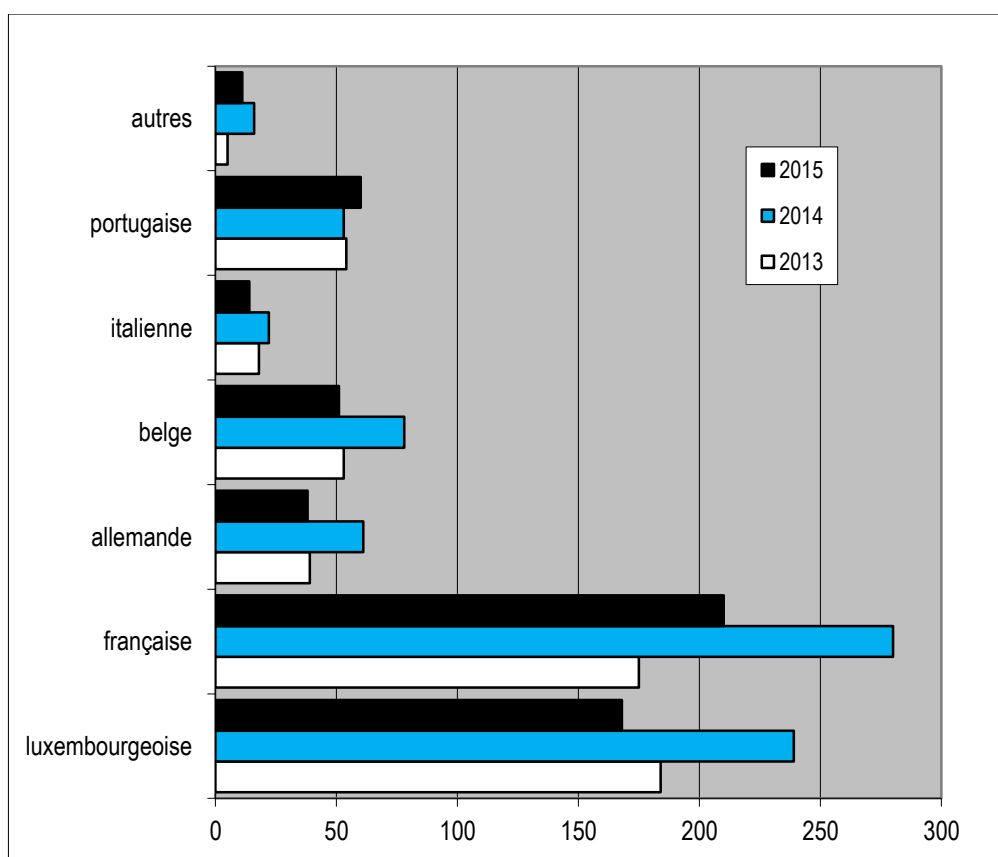
#### a) Répartition selon le genre

	2013 <sup>1</sup>		2014 <sup>2</sup>		2015 <sup>3</sup>	
Femmes	139	26,3	244	32,6%	153	27,7
Hommes	389	73,7	505	67,4%	399	72,3
<b>TOTAL</b>	<b>528</b>	<b>100%</b>	<b>749</b>	<b>100%</b>	<b>552</b>	<b>100%</b>

#### b) Répartition selon la nationalité

Nationalité	2013		2014		2015	
luxembourgeoise	184	34,8%	239	31,9%	168	30,4%
française	175	33,2%	280	37,4%	210	38%
allemande	39	7,4%	61	8,2%	38	6,9%
belge	53	10,0%	78	10,4%	51	9,3%
italienne	18	3,4%	22	2,9%	14	2,6%
portugaise	54	10,2%	53	7,1%	60	10,8%
autres	5	1,0%	16	2,1%	11	2%
<b>TOTAL</b>	<b>528</b>	<b>100%</b>	<b>749</b>	<b>100%</b>	<b>552</b>	<b>100%</b>

### Répartition des délégués inscrits selon la nationalité



<sup>1</sup> 5<sup>e</sup> année du mandat 2009-2013

<sup>2</sup> 1<sup>re</sup> année du mandat 2014-2018

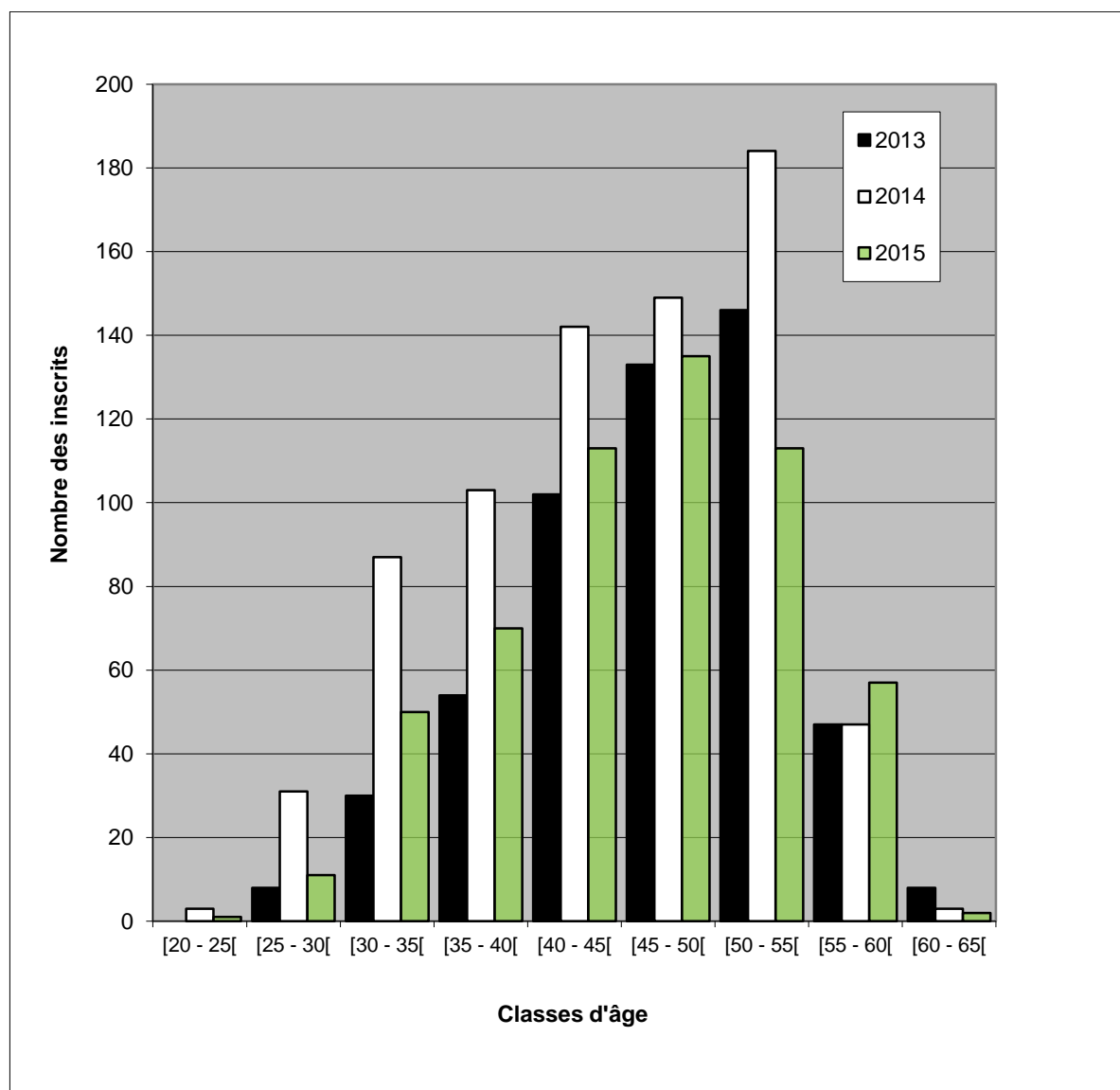
<sup>3</sup> 2<sup>re</sup> année du mandat 2014-2018

c) Répartition selon l'âge

Classes d'âge	2013		2014		2015	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
[20 - 25[	0	0%	3	0,4%	1	0,2%
[25 - 30[	8	1,6%	31	4,2%	11	2%
[30 - 35[	30	5,5%	87	11,6%	50	9%
[35 - 40[	54	10,2%	103	13,8%	70	12,7%
[40 - 45[	102	19,3%	142	18,9%	113	20,5%
[45 - 50[	133	25,2%	149	19,8%	135	24,6%
[50 - 55[	146	27,7%	184	24,6%	113	20,5%
[55 - 60[	47	8,9%	47	6,3%	57	10,2%
[60 - 65[	8	1,6%	3	0,4%	2	0,3%
<b>TOTAL</b>	<b>528</b>	<b>100%</b>	<b>749</b>	<b>100%</b>	<b>552</b>	<b>100,0%</b>

Moyenne d'âge en 2015: 44,9

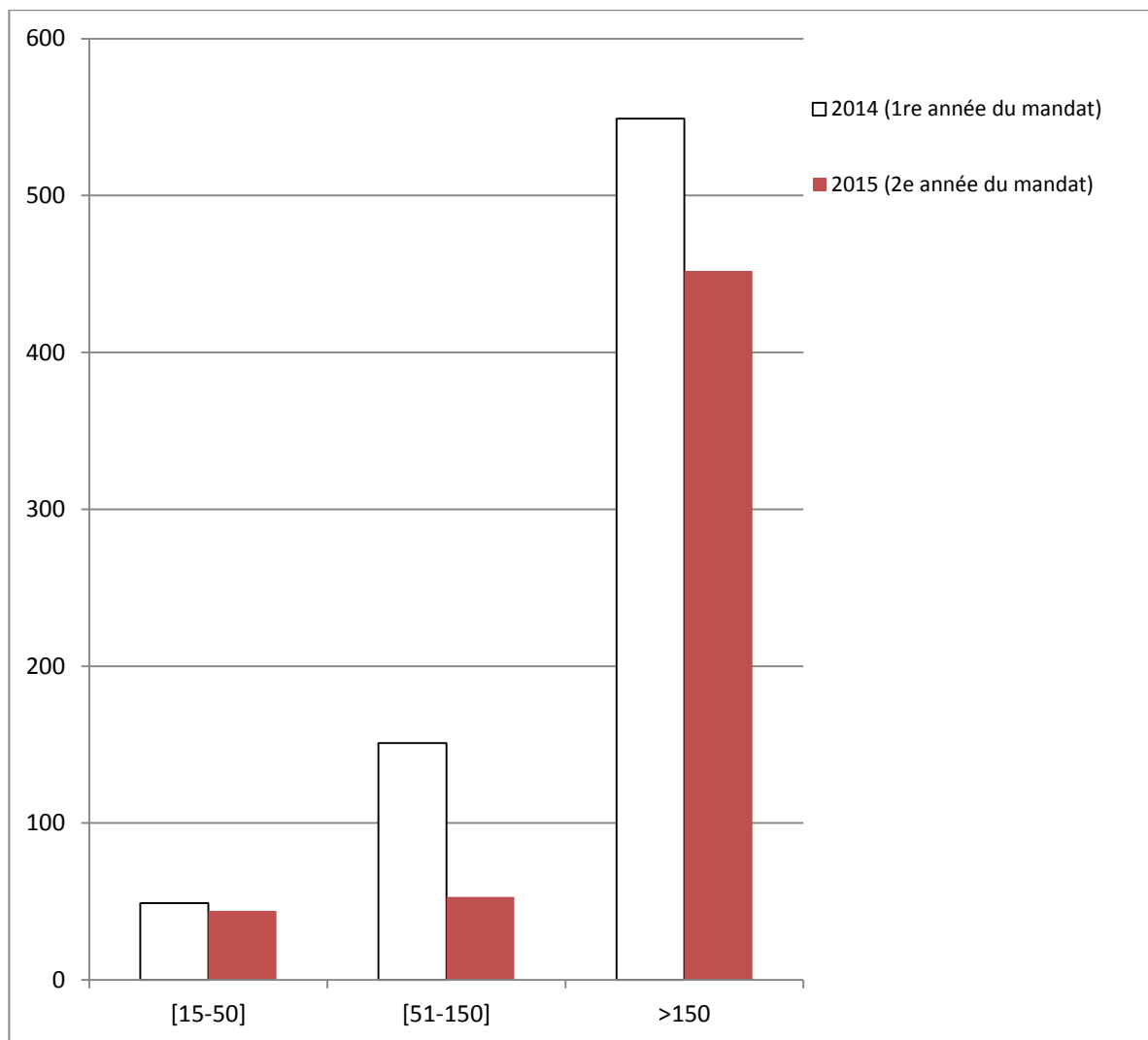
### Répartition selon l'âge



d) Répartition selon l'effectif de l'entreprise de provenance

Nombre de salariés occupés dans l'entreprise de provenance	2014	2015
[15-50]	49	44
[51-150]	151	53
>150	549	452

**Répartition selon l'effectif de l'entreprise de provenance**



e) Répartition selon le secteur d'activité (NACE)

		2013	2014	2015
<b>B</b>	<b>Industries extractives</b>	0	5	0
<b>C</b>	<b>Industrie manufacturière</b>	184	178	118
<b>E</b>	<b>Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution</b>	3	7	4
<b>F</b>	<b>Construction</b>	55	70	50
<b>G</b>	<b>Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles</b>	36	36	30
<b>H</b>	<b>Transports et entreposage</b>	28	44	32
<b>I</b>	<b>Hébergement et restauration</b>	16	20	19
<b>J</b>	<b>Information et communication</b>	6	35	9
<b>K</b>	<b>Activités financières et d'assurance</b>	60	108	95
<b>M</b>	<b>Activités spécialisées, scientifiques et techniques</b>	27	64	39
<b>N</b>	<b>Activités de services administratifs et de soutien</b>	33	62	58
<b>O</b>	<b>Administration publique</b>	20	28	30
<b>P</b>	<b>Enseignement</b>	4	9	2
<b>Q</b>	<b>Santé humaine et action sociale</b>	53	78	54
<b>R</b>	<b>Arts, spectacles et activités récréatives</b>	2	4	2
<b>S</b>	<b>Autres activités de services</b>	1	1	10
	<b>Total</b>	<b>528</b>	<b>749</b>	<b>552</b>

Détails:

		2013	2014	2015
<b>B</b>	<b>Industries extractives</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>0</b>
08	Autres industries extractives	0	5	0
<b>C</b>	<b>Industrie manufacturière</b>	<b>184</b>	<b>178</b>	<b>118</b>
10	Industries alimentaires	5	11	6
11	Fabrication de boissons	3	0	0
12	Fabrication de produits à base de tabac	10	15	8
13	Fabrication de textiles	2	10	1
16	Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles; fabrication d'articles en vannerie et sparterie	10	5	6
17	Industrie du papier et du carton	7	3	4
18	Autre imprimerie	0	2	1
20	Industrie chimique	0	2	0
22	Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	22	17	12
23	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	29	27	11
24	Métallurgie	53	45	47
25	Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	13	8	5
26	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	10	7	0
28	Fabrication de machines et équipements n.c.a.	16	23	17
29	Industrie automobile	2	2	0
31	Fabrication de meubles de bureau et de magasin	1	1	0
33	Réparation et installation de machines et d'équipements	1	0	0
<b>E</b>	<b>Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution</b>	<b>3</b>	<b>7</b>	<b>4</b>
35	Distribution d'électricité	3	3	2
38	Collecte, traitement et élimination des déchets; récupération	0	4	2

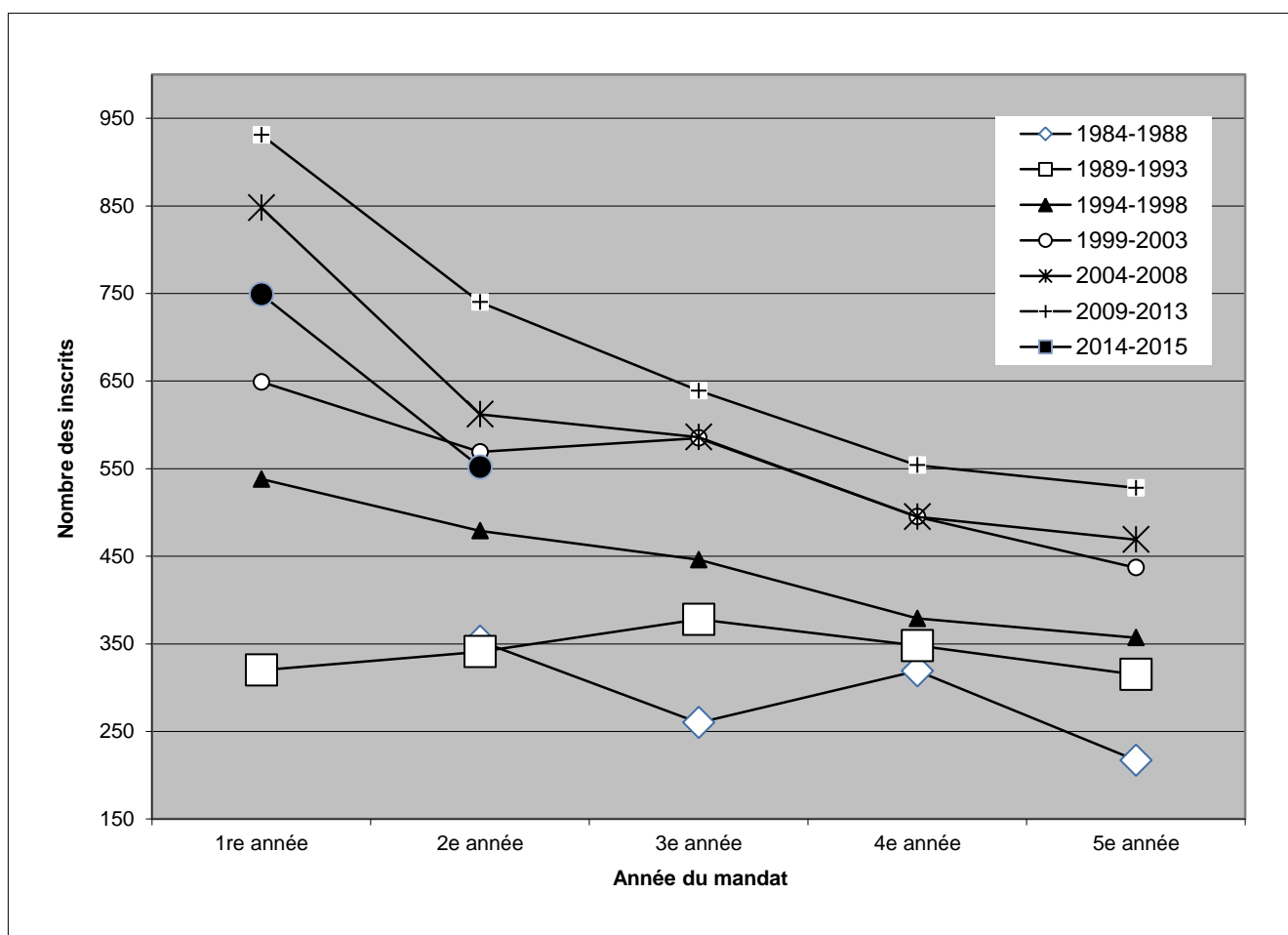
		2013	2014	2015
<b>F</b>	<b>Construction</b>	<b>55</b>	<b>70</b>	<b>50</b>
41	Construction de bâtiments	29	19	24
42	Génie civil	16	14	5
43	Travaux de construction spécialisés	10	37	21
<b>G</b>	<b>Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles</b>	<b>36</b>	<b>36</b>	<b>30</b>
45	Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles	11	11	5
46	Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles	13	12	7
47	Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles	12	13	18
<b>H</b>	<b>Transports et entreposage</b>	<b>28</b>	<b>44</b>	<b>32</b>
49	Transports terrestres et transport par conduites	2	8	8
50	Transports par eau	5	2	2
51	Transports aériens	20	22	17
52	Entreposage et services auxiliaires des transports	1	12	5
<b>I</b>	<b>Hébergement et restauration</b>	<b>16</b>	<b>20</b>	<b>19</b>
55	Hôtels et hébergement similaire	0	0	3
56	Restauration	16	20	16
<b>J</b>	<b>Information et communication</b>	<b>6</b>	<b>35</b>	<b>9</b>
60	Programmation de télévision et de télédiffusion	0	1	0
61	Télécommunications filaires	0	16	5
62	Programmation, conseil et autres activités informatiques	5	18	4
63	Services d'information	1	0	0
<b>K</b>	<b>Activités financières et d'assurance</b>	<b>60</b>	<b>108</b>	<b>95</b>
64	Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite	55	93	80
65	Assurance	5	9	8
66	Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance	0	6	7
<b>M</b>	<b>Activités spécialisées, scientifiques et techniques</b>	<b>27</b>	<b>64</b>	<b>39</b>
69	Activités juridiques et comptables	0	9	6
70	Activités des sièges sociaux; conseil de gestion	5	1	9
71	Activités d'architecture et d'ingénierie; activités de contrôle et analyses techniques	16	42	20
72	Recherche développement scientifique	6	12	3
74	Traduction et interprétation	0	0	1
<b>N</b>	<b>Activités de services administratifs et de soutien</b>	<b>33</b>	<b>62</b>	<b>58</b>
80	Enquêtes et sécurité	14	20	20
81	Services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager	19	37	34
82	Activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises	0	5	4
<b>O</b>	<b>Administration publique</b>	<b>20</b>	<b>28</b>	<b>30</b>
<b>P</b>	<b>Enseignement</b>	<b>4</b>	<b>9</b>	<b>2</b>
<b>Q</b>	<b>Santé humaine et action sociale</b>	<b>53</b>	<b>78</b>	<b>54</b>
86	Activités pour la santé humaine	42	35	38
87	Hébergement médico-social et social	5	23	10
88	Action sociale sans hébergement	6	20	6
<b>R</b>	<b>Arts, spectacles et activités récréatives</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>2</b>
90	Activités créatives, artistiques et de spectacle	0	1	0
91	Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles	0	3	2
92	Organisation de jeux de hasard et d'argent	2	0	0
<b>S</b>	<b>Autres activités de services</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>10</b>
94	Activités des organisations associatives	0	1	10
96	Blanchisserie, Teinturerie	1	0	0
	<b>Total</b>	<b>528</b>	<b>749</b>	<b>552</b>



f) Evolution du nombre des inscrits depuis 1985

Année de référence	Année respective des mandats	Nombre des inscrits
1984	1 <sup>re</sup> année	non disponible
1985	2 <sup>e</sup> année	353
1986	3 <sup>e</sup> année	260
1987	4 <sup>e</sup> année	319
1988	5 <sup>e</sup> année	217
1989	1 <sup>re</sup> année	320
1990	2 <sup>e</sup> année	341
1991	3 <sup>e</sup> année	378
1992	4 <sup>e</sup> année	348
1993	5 <sup>e</sup> année	315
1994	1 <sup>re</sup> année	538
1995	2 <sup>e</sup> année	479
1996	3 <sup>e</sup> année	446
1997	4 <sup>e</sup> année	379
1998	5 <sup>e</sup> année	357
1999	1 <sup>re</sup> année	649
2000	2 <sup>e</sup> année	569
2001	3 <sup>e</sup> année	585
2002	4 <sup>e</sup> année	495
2003	5 <sup>e</sup> année	437
2004	1 <sup>re</sup> année	848
2005	2 <sup>e</sup> année	612
2006	3 <sup>e</sup> année	586
2007	4 <sup>e</sup> année	495
2008	5 <sup>e</sup> année	469
2009	1 <sup>re</sup> année	931
2010	2 <sup>e</sup> année	740
2011	3 <sup>e</sup> année	639
2012	4 <sup>e</sup> année	554
2013	5 <sup>e</sup> année	528
2014	1 <sup>re</sup> année	749
2015	2 <sup>e</sup> année	552

## Evolution du nombre des inscrits depuis 1985



### 2. Cours du soir

Matières enseignées	2013/2014	2014/2015	2015/2016
Sécurité Sociale	15	20	33
Droit du Travail et Droit Constitutionnel	25	11	17
Economie	11	21	8
<b>TOTAL</b>	<b>51</b>	<b>52</b>	<b>58</b>

Age moyen (cycle 2015/2016): 44,8

### 3. Cours de fin de semaine

Année	nombre de cours	nombre des inscrits
2013	9	273
2014	8	235
2015	8	203

### 4. Cours à l'intention des délégués à l'égalité

Année	Hommes	Femmes	Total
2013	25	12	37
2014	58	62	120
2015	33	30	63

**5. Formation complémentaire en droit social pour les personnes assumant la gestion d'une entreprise de travail intérimaire**

<b>Année</b>	<b>Hommes</b>	<b>Femmes</b>	<b>Total</b>
2012/2013	10	7	17
2014	6	7	13
2015	4	5	9